

Conseil communautaire

Délibération n° 2026/04/30-35	Désignation des représentants au conseil d'administration du collège public et au conseil d'administration du lycée de Mauriac
Date et heure de la séance	30 avril 2026 à 19h00
Lieu	Salle de la Mairie à DRUGEAC
Date de la convocation	18 avril 2026
Président de séance	Olivier ROCHE
Secrétaire de séance	Jacques BRESSON
Nombre de délégués en exercice	27
Nombre de délégués présents	25
Nombre de pouvoirs	2
Présents ou représentés	27

Conseillers communautaires présents :

Jacques BRESSON
Andrée BROUSSE
Delphine BRU
Valérie CABECAS
Jean-Pierre CHAMPAGNAC
Marie-Hélène CHASTRE
Didier DELTHEIL
René DUBOURG
Jean-Michel FABRE
Michel LAPORTE
Samuel LEBEAUX
Mireille LEOTY
Serge LEYMONIE
Yves MAGNE
Alain MALASSAGNE
Françoise NOUGEIN
François POUCHOT
Olivier PRAT
Guy QUINTANEL
Roger RIBAUD
Chantal RIBOULET
Olivier ROCHE
Stéphanie SERIEIX
Laurence SOURZAT
Jean-Jacques VAISSIER

Représenté :

André ARNOULD	Andrée BROUSSE
Virgile LECLERC	Samuel LEBEAUX

Pouvoir donné à :

Absent :

--

Conseil communautaire

Délibération n° 2026/04/30-35	Désignation des représentants au conseil d'administration du collège public et au conseil d'administration du lycée de Mauriac
--------------------------------------	---

Monsieur le Président expose qu'en tant qu'établissement public de coopération intercommunale ayant sur son territoire le collège et le lycée publics de Mauriac, la Communauté dispose d'un siège à leur conseil d'administration.

Un délégué et un suppléant doivent être désignés.

**Le Conseil Communautaire,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Ayant décidé, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret,
Après en avoir délibéré,**

- **DESIGNE Chantal RIBOULET** comme représentante titulaire au conseil d'administration du collège public de Mauriac et **Valérie CABECAS** sa suppléante ;
- **DESIGNE Chantal RIBOULET** comme représentante titulaire au conseil d'administration du lycée public de Mauriac et **Valérie CABECAS** sa suppléante ;
- **CHARGE le Président d'exécuter la présente décision.**

Présents ou représentés : 27

Abstentions : 00

Suffrages exprimés : 27

Votes pour : 27

Votes contre : 00

Fait à Mauriac, le 30 avril 2026,
Au registre sont les signatures

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Jacques BRESSON

Olivier ROCHE